



Programme des travailleurs étrangers temporaires – aperçu

*Fédération canadienne de l'agriculture
Table ronde ministérielle
3 mai 2018*

Aperçu du Programme

- L'objectif du Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) est de fournir aux employeurs un accès à des travailleurs étrangers sur une base temporaire lorsque des Canadiens ou des résidents permanents ne sont pas disponibles, et de s'assurer que les travailleurs étrangers sont protégés.
- Le Programme est administré conjointement par EDSC, IRCC et l'ASFC.
 - **EDSC** reçoit et examine les demandes d'EIMT et administre un régime de conformité robuste pour aider à maintenir l'intégrité du Programme des TET et à protéger les travailleurs étrangers. EDSC établit également la politique du Programme.
 - **IRCC** détermine l'admissibilité d'un ressortissant étranger à entrer au Canada en vertu d'un permis de travail. Une EIMT positive ou neutre est l'un de plusieurs éléments pris en compte.
 - **L'ASFC** délivre les permis de travail aux points d'entrée au nom d'IRCC. L'ASFC mène également des enquêtes sur des activités criminelles soupçonnées en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.



Volets du Programme des TET

- Agriculture primaire*
 - Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)
 - Volet agricole
 - Agriculture primaire – bas salaire
 - Agriculture primaire – haut salaire
- Postes à haut salaire
- Postes à bas salaire
- Talents mondiaux

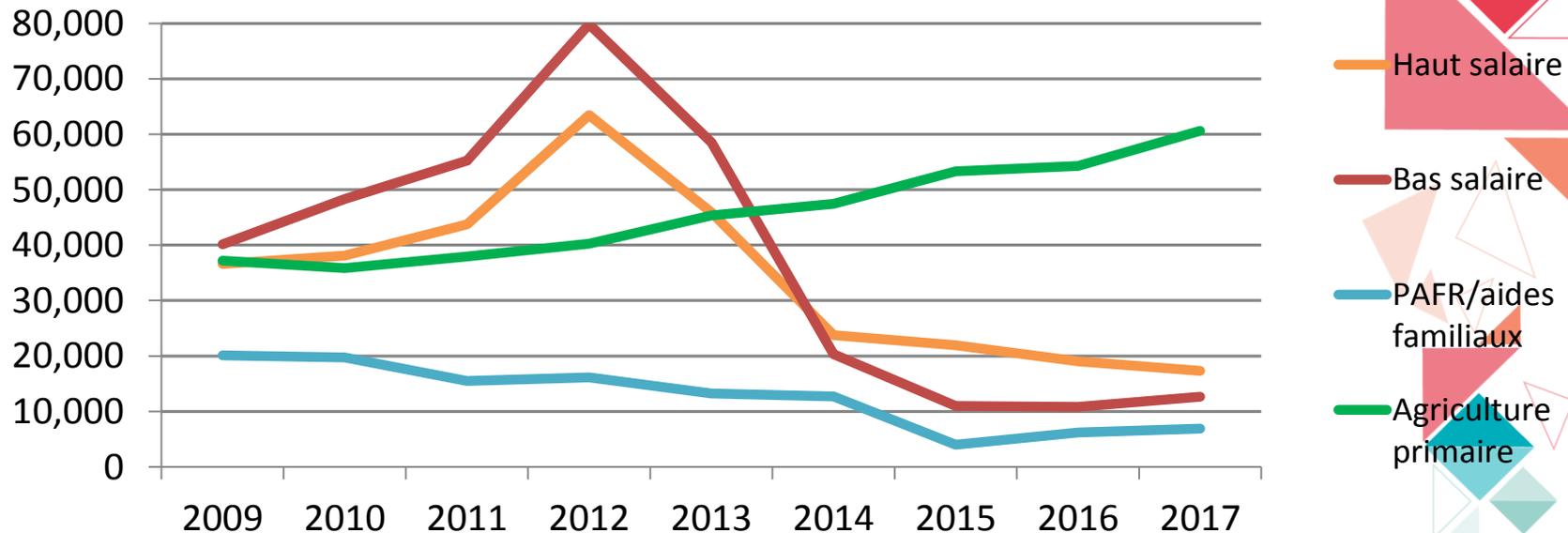
***Exempté** : des frais de traitement de 1 000 \$ par poste; de la limite du nombre de TET à bas salaire; et du plan de transition pour les travailleurs à haut salaire.



Volumes du Programme

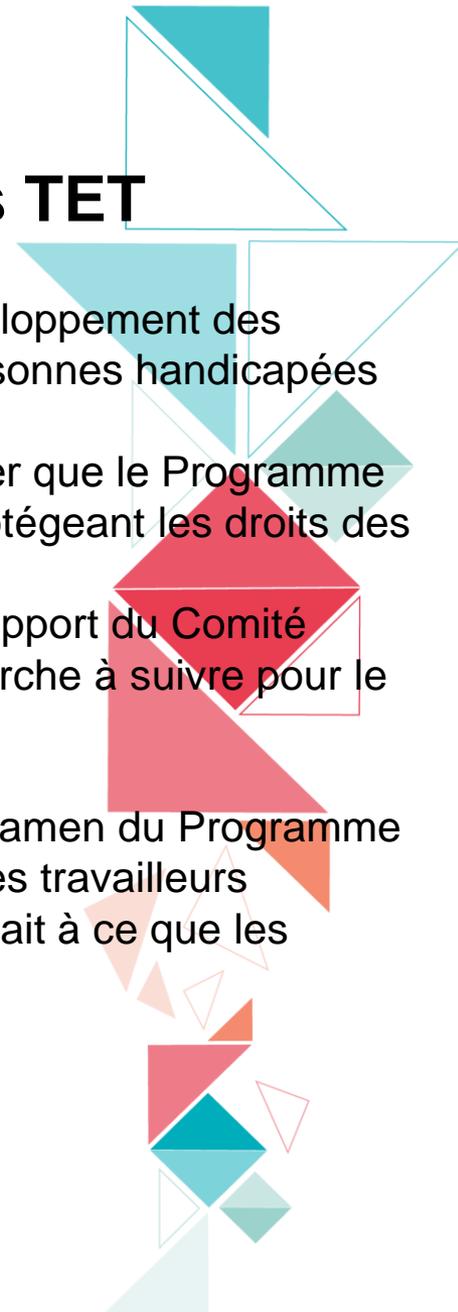
- Le nombre de postes de TET approuvés a diminué de plus de 48 % entre 2012 et 2017, passant de 199 730 à 97 053.
- Le nombre de postes approuvés dans le volet de l'agriculture primaire a continué d'augmenter depuis 2014.
- En 2017, le volet de l'agriculture primaire représentait 62 % des postes approuvés, dont 74 % étaient dans le cadre du PTAS.

Postes approuvés selon le volet du Programme, de 2009 à 2017



Contexte de la politique du Programme des TET

- En 2016, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (ou l'**HUMA**) a effectué un examen du Programme des TET.
 - Le rapport final présentait 21 recommandations pour s'assurer que le Programme des TET répond aux besoins du marché du travail tout en protégeant les droits des travailleurs étrangers qui utilisent le Programme.
 - En janvier 2017, le gouvernement a déposé sa réponse au rapport du Comité HUMA et en avril 2017, il a annoncé son plan décrivant la marche à suivre pour le Programme des TET.
- En mai 2017, le **Bureau du vérificateur général** a déposé son examen du Programme des TET. La vérification était axée sur la gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires par EDSC et visait à voir si le ministère veillait à ce que les employeurs aient respecté les exigences du Programme.



Mesures principales qui ont récemment été annoncées

- **Favoriser l'entrée de talents mondiaux**
 - Lancement du Volet des talents mondiaux (juin 2017; septembre 2017 au Québec)
- **Favoriser les emplois pour les Canadiens et les résidents permanents**
 - Mise en place d'exigences de recrutement plus strictes pour inciter les employeurs à embaucher des Canadiens (août 2017).
 - Accroître l'utilisation des données des relevés d'emploi (RE) pour s'assurer que les employeurs ne mettent pas à pied des Canadiens avant de chercher à embaucher des TET (mars 2017).
- **Renforcer la protection des travailleurs et les activités de conformité**
Régime de conformité
 - Mise en œuvre d'un modèle fondé sur les risques pour mener les inspections; augmentation importante du nombre d'inspections sur place (avril 2017).
 - Mise en œuvre d'une nouvelle politique sur le logement plus robuste pour les travailleurs du secteur de l'agriculture primaire (janvier 2018).
 - - Un financement de 15 millions de dollars sur trois ans a été annoncé dans le budget de 2018 pour réaliser des inspections sans préavis.

Collaboration avec les organismes de soutien des migrants

Un financement pour un projet pilote de 2 ans a été annoncé dans le budget de 2018 afin d'établir un réseau d'organismes de soutien des migrants pour les TET pendant qu'ils travaillent au Canada. Le projet pilote se déroulera en Colombie-Britannique.

Mesures principales qui ont récemment été annoncées (suite)

Amélioration de l'uniformité et de l'efficacité du traitement des demandes d'EIMT

- Lancement du programme de contrôle de la qualité du Programme des TET (décembre 2017).

Autres initiatives

- Un financement stable et continu pour le Programme des TET avait été obtenu dans le cadre du budget de 2017.
- Les frais de traitement des demandes d'EIMT présentées pour les aides familiaux pour des raisons médicales et pour les aides familiaux pour les enfants de familles à revenu moyen ont été éliminés (décembre 2017).
- Prolongation de l'exemption sur la limite pour les industries saisonnières jusqu'en juin 2018.



Activités principales en cours

Examen du secteur de l'agriculture primaire

- Des modifications seront possiblement apportées au volet de l'agriculture primaire afin de s'assurer qu'il répond aux priorités et aux besoins changeants du secteur agricole du Canada.
- Élaboration d'une norme nationale concernant le logement fourni par l'employeur.

Examens des secteurs ciblés

- Des examens ont été lancés dans des secteurs qui utilisent beaucoup le Programme pour déterminer les mesures à prendre pour former et appuyer une main-d'œuvre nationale. Les secteurs faisant l'objet d'un examen comprennent la transformation des poissons et des fruits de mer, la transformation de la viande, le tourisme, la construction, le camionnage et le secteur universitaire.
- Ces examens orienteront les prochaines étapes concernant la limite du nombre de TET et le volet des postes à bas salaire.

Traitement des EIMT et frais de traitement

- Élaboration d'un système mis à jour de services Web/en ligne pour les EIMT.
- Examen de la norme de service.
- Examen des frais de traitement des demandes d'EIMT.

Voies d'accès à la résidence permanente (RP) pour les TET

- Étudier les options visant à accroître les voies d'accès à la RP pour les TET moyennement qualifiés.



Examen du secteur de l'agriculture primaire

Objectif

- EDSC, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), réalise un examen en trois étapes dans le but de travailler avec les intervenants clés pour moderniser le volet du Programme afin qu'il réponde aux besoins et aux priorités du secteur agricole canadien.

L'examen mettra l'accent sur les thèmes suivants :

Admissibilité au Programme et structure

- Étudier la définition d'agriculture primaire et l'utilisation de la Liste nationale des secteurs agricoles dans le cadre du Programme des TET, ainsi que la structure du volet de l'agriculture primaire.

Salaires et retenues

- Discuter de la structure salariale actuelle pour le volet de l'agriculture et de la façon dont elle est liée aux besoins du secteur agricole.

Logement dans le secteur de l'agriculture primaire

- Étudier les exigences actuelles en matière de logement offert aux travailleurs étrangers temporaires et l'incidence de la création d'une norme nationale en matière de logement pour le volet de l'agriculture primaire.

Traitement des demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT)

- Discuter du système actuel pour le traitement des demandes d'EIMT, y compris les mesures possibles pour améliorer l'efficacité et les normes de service; ainsi que discuter des répercussions potentielles des frais de traitement des EIMT.

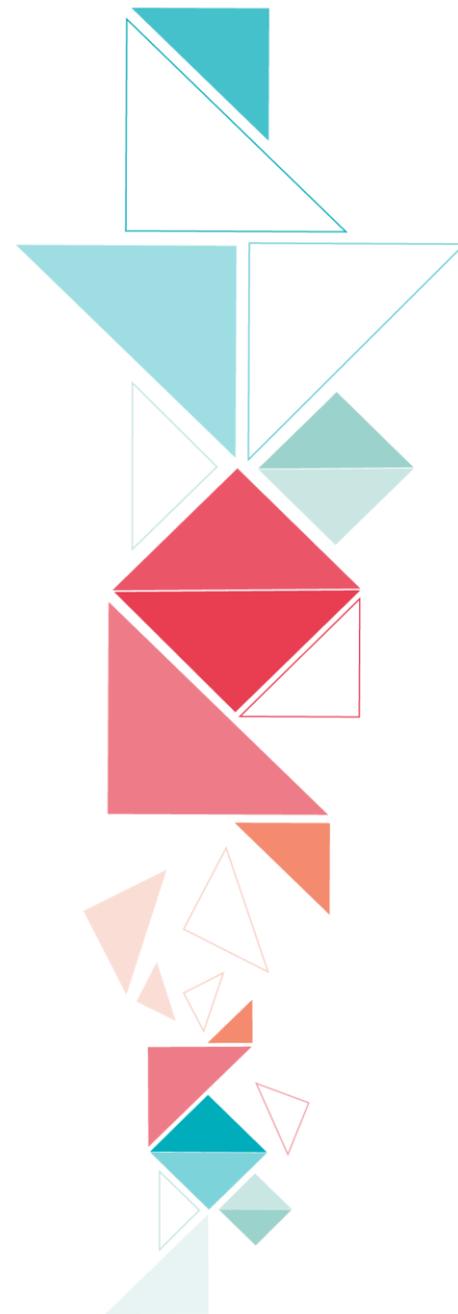


Consultations auprès des intervenants

- La stratégie de mobilisation des intervenants comprendra :
 1. des tables rondes en personnes – 12 villes;
 2. des séances virtuelles (téléconférence);
 3. des commentaires par écrit; et
 4. des consultations en ligne.

Les lieux des tables rondes sont confirmés :

- Ottawa (4 mai)
- Abbotsford (8 mai), Kelowna (10 mai) et Calgary (11 mai)
- Regina (15 mai) et Winnipeg (16 mai)
- Halifax (23 mai) et Charlottetown (24 mai)
- Simcoe (4 juin) et Chatham (6 juin)
- St. John's (à confirmer) et Moncton (à confirmer)



Après les consultations

- Une séance de validation avec les provinces sera organisée en août afin d'examiner les recommandations et d'adapter celles-ci selon les commentaires.
- Les résultats seront aussi partagés avec les principales associations nationales et associations d'employeurs avant que les recommandations soient présentées au ministre.
- Les recommandations devraient être présentées au ministre en septembre 2018.

